



ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

CONCOURS

- LE PRINTEMPS DES HIRONDELLES –

ARTICLE 1 : Organisation du concours

Le concours est organisé par la MAOM (Maison de l'architecture Occitanie Méditerranée) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM).

ARTICLE 2 : thème du concours

Quelle est la place du vivant dans la ville contemporaine ? Cette question est au centre de tous les débats et donne lieu à de nombreuses innovations scientifiques et techniques. De nouveaux acteurs que l'on avait l'habitude de voir évoluer dans des milieux naturels ou ruraux investissent les champs urbains.

Écologues, éthologues, paysans, pédologues, bergers et botanistes pour ne citer qu'eux, sont pleinement intégrés dans la pensée de la ville durable et œuvrent à une meilleure intégration de la biodiversité dans des milieux fortement anthropisés. A toutes les échelles, depuis la planification des trames vertes et bleues, jusqu'à l'intégration de ruches sur les toits des bâtiments, la recherche d'une meilleure cohabitation entre ville et nature est lancée. Les architectes sont naturellement des maillons essentiels de cette pensée émergente.

C'est dans cette dynamique qu'est proposé le concours « Le Printemps des Hirondelles »

ARTICLE 3 : conditions d'inscription

Le concours est proposé à tous les étudiants de l'ENSAM, seuls ou en équipes.

L'inscription se fait en écrivant un courriel à l'adresse concours.maom@gmail.com avec le nom, prénom et année des étudiants de l'équipe.

Un RIB au nom de chaque participant doit également être envoyé par courriel, afin de faciliter le paiement des prix pour les lauréats.

Les éléments du concours seront communiqués en réponse.

L'inscription au concours créera automatiquement une adhésion gratuite à la MAOM pour les étudiants.

ARTICLE 4 : Contenu du projet et contraintes

L'objectif de ce concours d'idée est de concevoir un mobilier urbain permettant de favoriser la biodiversité en ville. Celui-ci aura pour vocation d'accueillir différentes espèces d'oiseaux et un point de compost à destination des riverains.

Le lieu d'implantation sera proposé par l'équipe d'étudiants. Le projet devra toutefois être reproductible et s'adapter facilement à différents types de terrains.

Lieu d'implantation: Montpellier

Le programme technique minimum à intégrer se décompose ainsi :
(le nombre de nids sur le projet est laissé à l'appréciation des équipes d'étudiants)

- Composteur

- Capacité de compostage entre 2000 et 3000 litres
- Quatre bacs : deux de récolte et deux de maturation
- Un Bac complémentaire pour le stockage de la matière sèche (100 litres)
- Intégration de sites de nidification :
 - Hauteur minimale d'installation des nids : 2,50 m (il est bien sûr possible de les installer plus haut)
 - Caractéristiques des nids pour moineaux :
 - 3 alcôves séparées
 - Trous oblongs de 50x30 mm
 - Caractéristiques des nids pour espèces semi-cavernicoles (bergeronnette grise, rouge gorge...)
 - 1 alcôve
 - Ouverture 80x80 mm
 - Profondeur 150 mm
 - Caractéristiques des nids pour mésanges
 - Trou de 28 mm
 - Alcôve de 120 mm
- Pas de proximité immédiate d'arbre ou de support pour les prédateurs et/ou rongeurs

Au-delà des contraintes techniques inhérentes à l'installation d'un composteur et d'habitats pour différentes espèces, il est demandé aux participants de questionner plus largement la place de la nature en ville ainsi que son interaction avec les habitants. D'autre part, cette microarchitecture par sa nature même sera très visible dans l'espace public. Un soin particulier devra donc être apporté à son insertion paysagère.

Hauteur : La hauteur du projet n'est pas limitée. Cependant, les contraintes techniques d'élancement devront être intégrées dans la réflexion globale du projet.

Emprise au sol : L'emprise du projet n'est pas limitée. Cependant, elle devra être pensée en cohérence avec les enjeux du concours et les contraintes d'insertion dans un site urbain.

Il est possible d'intégrer des habitats pour d'autres espèces. L'équipe devra alors motiver son choix.

ARTICLE 5 : Modalités de présentation

Les éléments de présentation sont :

- 1 A1 (Gabarit à télécharger sur Basecamp) comprenant :
Plan(s) / Coupe(s) / Texte libre texte / Tout autre élément graphique permettant la bonne compréhension du projet.
La planche sera à envoyer à la date du rendu à l'adresse mail du concours concours.maom@gmail.com et ne devra pas dépasser 10 Mo. Le nom du fichier sera : PDH_A1_nomdelequipe.pdf
- 1 maquette – échelle libre n'excédant toutefois pas un encombrement de 1 m², à apporter lors de la présentation orale au jury.

ARTICLE 6 : calendrier

- Ouverture des inscriptions et présentation en amphi à 13h30 : 25 Novembre 2021
- Clôture des inscriptions et fin de possibilité de poser des questions : 4 Février 2022
- Rendu de la planche : Jeudi 24 Février 2022
- Jury final: Jeudi 24 Février 2022
- Remise des prix : Jeudi 24 Février 2022

ARTICLE 7 : jury final

Le jury est composé de :

- Président du Jury : Architecte (personnalité non confirmée à ce jour)
- M. Verdier, directeur de l'ENSAM
- 2 membres du bureau de la MAOM
- Anthony Gontier, ingénieur et initiateur du Printemps des Hirondelles
- 1 architecte de l'ordre des architectes
- 1 architecte enseignant de l'ENSAM
- 1 élu de la ville de Montpellier
- 1 représentant de la LPO.

ARTICLE 8 : Notation des projets

Valorisation de la biodiversité auprès du public
Intégration architecturale et urbaine
Innovation et créativité.
Qualité du rendu.

ARTICLE 9 : Résultats remise des prix

Les résultats seront proclamés par le jury en même temps que la remise des prix.

Seront attribués 3 prix :

- 1^{er} : 1500 €
- 2^{ème} : 800 €
- 3^{ème} : 300 €

Le jury se laisse la libre appréciation de mettre des mentions spéciales ou autres prix.

ARTICLE 10 : Propriété et publicité des projets

Les Lauréats conservent la pleine propriété de leur projet, toutefois pour les besoins de la promotion et de la lisibilité du concours, Ils renoncent à leur droit à l'image (sans utilisation commerciale des documents photographiques) et mettent à disposition les réalisations le temps d'une éventuelle exposition qui peut être itinérante.